

HONORAIRES D'AGENCE

Tarif au 1^{er} janvier 2019

Honoraires de vente : à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix net vendeur

- Jusqu'à 100.000 € inclus forfait de 5.000 € HT + TVA en vigueur
- Au-delà et jusqu'à 400.000 € 5% HT + TVA en vigueur
- Estimation d'un bien 300 € TTC

Honoraires de location (logements vides et meublés) : à la charge du locataire et du propriétaire

- Visite, constitution et étude du dossier, rédaction et signature de bail : 8 €/m² TTC
- Etat des lieux : 3 €/m² TTC
- Pour les maisons et appartements de 120 m² et plus, forfait incluant l'état des lieux : 1.300 € TTC
- Parkings et garages : 100 € TTC

Locations locaux commerciaux : Honoraires d'agence à la charge du preneur

- **Bail commercial 3/6/9 ans** : 20 % H.T du montant du loyer hors charges et hors taxes de la première année à la charge du preneur
- **Bail précaire** : un mois de loyer hors charges et hors taxes et 800 € HT pour la rédaction du bail et l'état des lieux, à la charge du preneur
- **Bail professionnel** : 10 % H.T du montant du loyer hors charges et hors taxes de la première année à la charge du preneur.

Cessions de pas de porte : à la charge de l'acquéreur

- 10 % H.T du montant de la cession + TVA en vigueur

Fonds de commerce : à la charge de l'acquéreur

- Jusqu'à 150.000 € 10% T.T.C
- Au-delà 8% T.T.C